



JUILLET 2024

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

TRANSACTION – NOTRE MISSION

- ◆ Estimation gratuite au plus près du marché
- ◆ Prise de mandat
- ◆ Communication via nos différents supports (– internet- panneaux – mailings)
- ◆ Sélection des potentiels acquéreurs et organisation des visites
- ◆ Gestion des dispositions de la loi SRU
- ◆ Coordination avec le ou les notaires
- ◆ Revisite du bien, relevé des compteurs électriques, gaz, eau avant la signature de l'acte authentique
- ◆ Assistance à la signature de l'acte authentique chez le notaire

Taux de commissions et honoraires T.T.C. du prix net vendeur à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant convention

7	% TTC	de	1 €	à	100.000 €
5,5	% TTC	de	101.000 €	à	250.000 €
5	% TTC	de	251.000 €	à	500.000 €
4,5	% TTC		à partir de		501.000 €

« En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI.

Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné.

Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences. »

ESTIMATION OFFERTE

SAS LM CONSULT IMMO
Route du Suquet - 12160 GRAMOND
Bureaux : 52 Avenue de Gascogne 31170 TOURNEFEUILLE
contact@lmconsultimmo.fr
www.lmconsultimmo.fr

